

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/05/2016

Révision :
Version 1.0, 12.05.2016
Cire de protection incolore
1725 (2,5 kg)

Page :
1 / 11

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Cire de protection incolore

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur : Patina-Fala France Sarl
Rue : 5, rue de Zimmersheim
Code pays/Code postal/Commune : F – 68400 Riedisheim
Téléphone : 00800 99 22 86 30
Téléfax : 00800 99 22 86 32
E-Mail : info@patina-fala.fr
Service chargé des renseignements : Département « F&E » et sécurité du produit
Contact, E-Mail : Patina-Fala, info@patina-fala.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence : Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris -Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél. : 01 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Flam. Solid 1, H228
Asp. Tox. 1, H304
STOT SE3, H336
Aquatic Chron. 2, H411

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

-

Mention(s) de danger :

-

Conseil(s) de prudence :

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/05/2016

Révision :
Version 1.0, 12.05.2016
Nom du produit :
Cire de protection incolore
Code du produit :
1725 (2,5 kg)

Page :
2 / 11

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:



GHS02



GHS08



GHS09



GHS07

Mention(s) d'avertissement:

danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: hydrocarbures, C9-C12, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclic, aromatique (2-25%)

Mentions de danger :

H228 Matière solide inflammable.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient en conséquence des réglementations locales.

Informations supplémentaires sur les dangers (EU):

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

En cas de réchauffement au-dessus du point d'inflammation, la formation d'un mélange inflammable vapeur/air est possible. Dessèchement de la peau en raison de la teneur en solvant. En application de fournir une ventilation adéquate.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/05/2016

Révision :
Version 1.0, 12.05.2016
Nom du produit :
Code du produit :
Cire de protection incolore
1725 (2,5 kg)

Page :
3 / 11

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange de de diverses substances et des mélanges.

Description	% poids	Identification	Classification - 67/548 EG
			- 1272/2008 (CLP)
Hydrocarbures, C9-C12, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclic, aromatique (2-25%)	>30	EINECS 919-446-0 Reg.-Nr. 01-2119458049-33-xxxx	Xn , R10, R48/20, R51/53, R65, R66, R67
			Flam. Liq. 3, H226 Asp Tox. 1, H304 STOT SE3, H336 STOT RE1, H372 Aquatic Chron. 2, H411

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

Composition (648/2004; DetVO): >30% d'hydrocarbures aliphatiques., 15-30% d'hydrocarbures aromatique
Autres composants : -
Autres informations : -

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux en écartant les paupières 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consultez un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

Date d'impression :
12/05/2016

Révision :
Version 1.0, 12.05.2016
Nom du produit :
Code du produit :
Cire de protection incolore
1725 (2,5 kg)

Page :
4 / 11

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :

Le produit est inflammable et peut former une atmosphère sensible aux explosions.

Moyens d'extinction :

Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau / eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO), dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces, d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de protection

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau. Veiller à une bonne ventilation. Porter un équipement de protection individuelle. Tenir éloignées les sources d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Eloigner les sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections:

Personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer seulement dans les zones bien ventilées. Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Pendant le remplissage prendre des mesures de précautions contre les décharges statiques.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Garder le récipient fermé hermétiquement. Tenir à l'écart de l'irradiation directe du soleil et d'autres sources de chaleur ou

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/05/2016

Révision :
Version 1.0, 12.05.2016
Nom du produit :
Code du produit :

Page :
5 / 11

Cire de protection incolore
1725 (2,5 kg)

Indications concernant le stockage commun: d'inflammation. Ne pas fumer dans la zone de stockage
Autres indications sur les conditions de stockage: Aucun
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Température de stockage : température ambiante.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Produit à utiliser de manière appropriée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Description, substance	EINECS	Pays	Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Hydrocarbures, C9-C12, n-Alcanes, iso-Alcanes	919-446-0	Allemagne	-		-	600
Hydrocarbures, C9-C12, aromatique (2-25%)	919-446-0	Allemagne	-	-	-	100

Remarque : Limite d'exposition en milieu de travail calculée pour la mélange d'hydrocarbures: **250 mg/m³** Méthode-RCP (TRGS 900, 2.9): Limite d'exposition à court terme (STEL) : facteur d'excès 2 (II)
Date, 12.05.2016, TRGS900, fiche de données des sécurité
référence

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Ne pas respirer gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas conserver de produits alimentaires, de boissons ou d'aliments pour animaux dans l'espace de travail. Lors de l'utilisation ne pas manger, boire, fumer ou tousser. Bien se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Utiliser un soin pour la peau après le travail (crème hydratante).
Protection respiratoire : Travailler en ayant de l'air frais (portes et fenêtres ouvertes) et s'assurer d'une bonne

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/05/2016

Révision :
Version 1.0, 12.05.2016
Cire de protection incolore
1725 (2,5 kg)

Page :
6 / 11

Protection des mains :	ventilation. Pas d'autres mesures nécessaires lors d'une bonne ventilation. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Portez des gants résistant aux solvants. Choix du matériau des gants à la norme EN374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).
Matériau des gants	Gants en caoutchouc Nitril (NBR), épaisseur totale recommandée min. 0,4 mm. Gants en caoutchouc fluoré (Viton)
Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration dépend de l'épaisseur du matériau du gant. Des indications précises se trouvent auprès des fabricants de gants de sécurité. Remplacer les gants au bon moment. Exemple d'un fabricant : 60-120 min. pour des gants en caoutchouc Nitril d'une épaisseur totale de 0,33 mm.
Protection des yeux :	Lunettes de protection.
Protection du corps :	Vêtements spéciaux de protection. Résistant aux solvants.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aspect :	Solide, pateux, visqueux
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	doux

pH :	Non applicable.
point de fusion/point de congélation :	55°C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminée.
Point d'éclair:	44°C (c. c.)
taux d'évaporation:	Non déterminée.
inflammabilité:	inflammable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Inférieure 0,6 Vol% (solvant) Supérieure 7,0 Vol% (solvant)
pression de vapeur	Non déterminée.
densité de vapeur:	Non déterminée.
densité relative	Non déterminée.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/05/2016

Révision :
Version 1.0, 12.05.2016
Nom du produit :
Code du produit :
Cire de protection incolore
1725 (2,5 kg)

Page :
7 / 11

solubilité(s)	Insoluble dans l'eau
coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
température de décomposition:	Non déterminé.
viscosité;	Non déterminé.
propriétés explosives	Non applicable.
propriétés comburantes.	Non applicable.

9.2 Autres informations

-

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune donnée disponible
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de données disponibles.
10.4 Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits. Chaleur. Flame. Sparks.
10.5 Matières incompatibles	Aucune donnée disponible
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucune donnée disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Méthode, Exposition
Hydrocarbures, C9-C12, n- Alcanes, iso- Alcanes, cyclic, aromatique (2- 25%)	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	>15.000 mg/kg >3.400 mg/kg - mg/l	Rat Rat -	OECD401 OECD402 -

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Corrosion/irritation de la peau:

Le mélange est classé : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/05/2016

Révision :
Version 1.0, 12.05.2016
Nom du produit :
Code du produit :
Cire de protection incolore
1725 (2,5 kg)

Page :
8 / 11

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Mutagénicité sur les cellules germinales;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Cancérogénicité;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité pour la reproduction;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Danger par aspiration:	Le mélange est classé : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Base: Méthode de calcul. Non testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
Hydrocarbures, C9-C12, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclic, aromatique (2-25%)	LC50 = 10 mg/l	96 h	Poisson	-

12.2 Persistance et dégradabilité:

Le produit contient ne pas des agents tensioactifs.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun

Date d'impression :
12/05/2016

Révision :
Version 1.0, 12.05.2016
Nom du produit :
Code du produit :
Cire de protection incolore
1725 (2,5 kg)

Page :
9 / 11

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Code déchets: 200113. Après utilisation les solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

14.1 Numéro ONU

1325

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9-C12, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclic, aromatique (2-25%))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Réglementations particulières

4.1

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement :

Qui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1 Numéro ONU

1325

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Numéro EmS :

4.1

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Qui

/Polluants marine:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

Transport aérien ICAO/IATA

14.1 Numéro ONU

1325

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.

Patina-Fala®-System

Page :
10 / 11

Qui
Aucune

Non applicable.

Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul
Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/05/2016

Révision :
Version 1.0, 12.05.2016
Nom du produit :
Code du produit :
Cire de protection incolore
1725 (2,5 kg)

Page :
11 / 11

16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel